



Carnets ATA : Tarifs et garanties

Le coût d'émission des carnets ATA dépend de la valeur de la marchandise exportée. Les membres de la CCF bénéficient de tarifs préférentiels. Les garanties à fournir ne sont en outre pas les mêmes pour les membres et les non-membres de la Chambre de commerce.

MEMBRES DE LA CCF

Tarifs

- Tarif de base : CHF 64.-
- Montant variable : CHF 1.- par tranche de CHF 1'000.- de la valeur de la marchandise inscrite sur le carnet

Voici les différentes formes de garanties

- Couverture des risques par une assurance : 4 ‰ de la valeur de la marchandise
- Dépôt sur le compte de la CCF : 40% de la valeur de la marchandise
- Caution solidaire de la banque ou de l'assurance de l'exportateur : 40% de la valeur de la marchandise

NON-MEMBRES DE LA CCF

Tarifs

- Tarif de base : CHF 89.-
- Montant variable : CHF 1.- par tranche de CHF 1'000.- de la valeur de la marchandise inscrite sur le carnet

Voici les différentes formes de garanties

- Couverture des risques par une assurance : 6 ‰ de la valeur de la marchandise
- Dépôt sur le compte de la CCF : 60% de la valeur de la marchandise
- Caution solidaire de la banque ou de l'assurance de l'exportateur : 60% de la valeur de la marchandise

Un supplément de CHF 25.- est prélevé pour chaque carnet ATAonline.

Pour les non-membres CCF, le paiement se fait au comptant à nos guichets ou contre remboursement par courrier (CHF 15.- + frais de port).

Un délai de 24 heures est demandé pour l'attestation du carnet. L'attestation directe est possible moyennant une taxe express supplémentaire de CHF 25.-.